

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2017

L'an deux mille dix sept le vingt-neuf mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 21/03/2017.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel—M. WESSE Francis - Mme BRICE Elodie - M. TURBOT Pascal -Mme DUFOUR Patricia – M. DECAIX Ghislain – M. BRUN Gilles - M. BREGNARD Benoit -M. WACSIN Christian – Mme RENAULT Corinne- M. VERQUERE Gérard –Mme SYNAVE Patricia – M. BRASSEUR Laurent- M. ROBERT David.

Etait absent représenté : M. BOIDIN François qui a donné pouvoir à Mme SYNAVE Patricia

Etait absente excusée : Mme GOOSSENS Sylvie

Etaient absentes : Mme MALAS Catherine -Mme BARON Virginie

Monsieur Christian WACSIN est élu secrétaire.

Objet : Demande subvention Aménagement de voirie RD217–SIPL (Soutien à l'Investissement Public local) 2017

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage la création de trottoir sur la RD217 de l'entrée de Rumingham jusqu'au niveau de la rue du cimetière Chinois. Cette route est très urbanisée et de nombreux enfants la fréquentent pour se rendre aux écoles et aux arrêts de bus. Pour des raisons de sécurité, il y a donc lieu d'effectuer ces travaux.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	99 000.00	Hors taxes
Subvention DETR sollicitée 12%	11 880.00	DETR
Amendes de police	15 000.00	
Subvention SIPL	12 320.00	
Subvention GRMU	40 000.00	Conseil Départemental
Autofinancement	19 800.00	
	99 000.00	Equilibré

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation de cette opération, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées, notamment au titre du soutien à l'investissement public local.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Formation BAFA

La séance ouverte Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux employés communaux doivent suivre une formation BAFA (formation initiale et d'approfondissement).

Il propose que la commune prenne à sa charge le coût de cette formation, nécessaire pour le bon fonctionnement des services communaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de prendre à la charge de la commune le coût total des formations BAFA de Mesdames COINTE Lysiane et LECOUSTRE Océane.
- Les crédits figurent au B.P. 2017.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits

Objet : Subventions 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'année 2017 :

Amicale Rumingham Détente Football.....	1500.00 €
La Note Bleue.....	1500.00 €
Société Sportive des archers.....	500.00 €
Ass Départementale des combattants prisonniers de guerre.....	150.00 €
Union Nationale des Combattants.....	150.00 €
Société de Chasse de Rumingham.....	500.00 €
Club des Aînés de Rumingham.....	1 300.00 €
Amicale Rumingham Détente.....	900.00 €
Rumingham Roller.....	300.00 €
Section Aiki Jitsu et Ju Jitsu.....	400.00 €
Saint-Vincent de Paul.....	400.00 €
Association Les Frappadingues.....	400.00 €
A.D.M.R.....	1 000.00 €
Cheval Pleine Nature	300.00 €
Association de Modélisme Ruminghémoise	300.00 €
Futsal	300.00 €
Ecole de Musique de la Hem – Recques sur Hem	1 000.00 €
	<hr/>
	10 900.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention et 15 voix pour (dont 1 pouvoir) accepte le montant des subventions proposées.

Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts et de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Ces derniers devront être remis en mairie pour le 31 janvier de l'année. Les crédits figurent au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

OBJET : A.L.S.H. 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention sera signée entre la commune de Rumingham et l'Association La Note Bleue confiant la gestion du Centre de Loisirs pour la période d'été du 10 juillet au 11 août inclus.

Cette convention fixe les modalités du Centre de Loisirs ainsi que les procédures de suivi financier (budget exécuté et pièces justificatives communiquées à la mairie)

Pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de confier la gestion du centre de loisirs à cette association.

L'association la Note Bleue a proposé à la Commune un budget prévisionnel dont le montant s'élèvera au maximum à la somme de 7000 € pour l'animation éducative et pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les frais de fonctionnement seront réglés par la Commune. Ils comprennent la rémunération du personnel communal et les frais de personnel recruté par la Note Bleue. Cet effectif variera en fonction du nombre d'inscription.

Les frais d'alimentation, de sortie et de petits matériels seront assumés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Rumingham et la Caisse d'Allocations Familiales de Calais, la commune bénéficiera d'une subvention de cet organisme en fonction des dépenses supportées par la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de confier la gestion du centre de loisirs pour la période 2017 à l'association La Note Bleue
- D'approuver le budget du centre de loisirs tel qu'il est proposé.
- D'approuver la participation maximum de la Commune à hauteur de 7 000 € à l'Association La Note Bleue
- Dit que ce montant est prévu au budget primitif 2017 à l'article 6574
- De l'autoriser à signer pour l'année 2017 une convention entre la Commune et l'association la Note Bleue, prévoyant les modalités de déroulement et de suivi financier du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Centre aéré année 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs du CLSH 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille non imposable	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	38 €	72 €	105 €	120 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	70 €	133 €	194 €	209 €
Ruminghémois 9 H-12 H- 14 H- 17 H sans repas	30 €	56 €	81 €	88 €
Extérieurs 9H -12 H – 14 H- 17 H sans repas	62 €	117€	170 €	177 €

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille imposable	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	39 €	74 €	108 €	123 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	72 €	137 €	200 €	215 €

Ruminghémois 9 H-12 H – 14 H - 17 H sans repas	31€	58 €	84 €	91 €
Extérieurs 9H -12 H – 14 H- 17 H sans repas	64 €	121 €	176 €	183 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Ruminghem bénéficient du tarif Ruminghémois

Un bivouac sera organisé par semaine au prix de 6 € par enfant.

Un mini séjour à la base de voile d'Ardres sera proposé au prix de 80 € par enfant pour 16 enfants âgés de 9 à 12 ans.

Pour les personnes qui ne présenteront pas l'avis d'imposition, le tarif « **famille imposable** » sera systématiquement appliqué.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Salaires animateurs du CLSH 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le salaire du personnel encadrant pour le CLSH de l'année 2017.

L'équipe sera constituée, suivant le nombre d'inscriptions, avec un maximum de :

1 directeur, 4 animateurs qualifiés, 4 stagiaires et 1 non qualifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les salaires suivants :

- Le salaire brut des animateurs diplômés est fixé au SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.
- Le salaire brut des animateurs stagiaires et non diplômés est fixé à 75% du SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Prix du repas à la cantine municipale

La séance ouverte, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le prix des repas à la cantine municipale pour la rentrée 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité les tarifs suivants :

- 2.85 € pour les enfants,
- 3.06 € pour les adultes subventionnés
- 4.27 € pour les adultes non subventionnés, avec effet à la rentrée scolaire 2017.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Récompense aux élèves - PRIX 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des récompenses aux élèves pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5.00 € la récompense par enfant scolarisé à RUMINGHEM.

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Crédits scolaires 2017/2018

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires à allouer aux enfants des écoles pour l'année 2017/2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

- à l'unanimité, d'allouer 40.00 € par élève scolarisé dans la commune,

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Participation aux charges de fonctionnement école de Watten

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Watten concernant la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017, pour un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée (CLIS). Le montant réclamé s'élève à 47.00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

Les crédits figurent au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Amortissement subvention d'équipement

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est tenue d'amortir la subvention d'équipement de 35 593 € versée pour l'extension de gaz naturel selon l'article L2321-2 du Code Générale des Collectivité Territoriale. Monsieur le Maire propose d'adopter une durée d'amortissement de 8 ans et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'amortissement sur 8 ans de cette subvention et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Cadeau de départ en retraite de M. Christian LEDOUX

Monsieur le Maire évoque le départ en retraite de Monsieur Christian LEDOUX et propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir un cadeau à l'occasion de son départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette dépense en adéquation avec l'événement.

La dépense sera prévue au B.P. 2017.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Vote taxes 2017

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales : Décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2017:

- | | |
|--|---------|
| ➤ Taux de la taxe d'habitation | 23,44 % |
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier bâti | 13,38 % |
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier non-bâti | 32,89 % |
| ➤ Taux de la cotisation foncière des entreprises | 19,33 % |

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le futur PLUI, la commune disposera de la possibilité de construire en extension du périmètre dit de centralité sur une surface maximum de 3 hectares, aujourd'hui délimitée à proximité des installations sportives.

Il est envisageable que la commune puisse se porter acquéreur de tout ou partie des parcelles concernées, aussi Monsieur le Maire sollicite une autorisation de principe pour mener à bien une négociation préliminaire à toute décision définitive qui sera le moment venu soumise au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Approbation du Compte de gestion

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de l'année 2016, le compte de gestion dressé par le Receveur, approuve ces derniers.

Objet : Compte administratif 2016

Le Président invite le Conseil Municipal à examiner le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement.....	662 555.52
Dépenses d'investissement.....	470 042.23
Recettes de Fonctionnement.....	1 067 866.62
Recettes d'investissement.....	579 636.85
Excédent antérieur reporté d'investissement.....	207 532.15
Restes à réaliser dépenses.....	60 000.00

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2016

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 dans sa séance du 29/03/2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de..... 405 311.10

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent reporté ligne 1068 : 405 311.10

Objet : Budget primitif 2017

Le Budget primitif 2017 a été discuté en recettes et en dépenses, au chapitre, il a été arrêté aux chiffres suivants :

• Recettes d'investissement.....	507 160.23
• Recettes de fonctionnement.....	949 378.14
• Dépenses d'investissement.....	824 287.00
• Dépenses de fonctionnement.....	949 378.14
• Excédent d'investissement reporté.....	317 126.77
• dont Restes à réaliser dépenses.....	60 000.00

Objet : Indemnité du Maire et des Adjoints

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la note d'information n° ARCB1632021C DU 15/03/2017, concernant la revalorisation au 1^{er} février 2017 des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de garder les mêmes taux soit :

% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Maire : M. HAUTECOEUR Jacques 22 %

1^{er} adjoint : Daniel PIQUET 12 %

2ème adjoint : Francis WESSE	10 %
3ème adjoint : Elodie BRICE	09 %
4ème adjoint : Pascal TURBOT	09%

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Projet atelier municipal

Monsieur le Maire présente le projet de l'atelier municipal envisagé derrière le bâtiment « TITANIC » sur 420 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet selon les modalités suivantes :
12 Voix POUR , 3 abstentions et 1 Contre.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VERQUERE pose la question du coût de l'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de répondre avec précision à cette question mais rappelle que les frais de fonctionnement restent stables depuis 2013.

Il demande pourquoi Madame BARON n'est pas dans la liste des élus présents pour tenir le bureau de vote aux prochaines élections.

Monsieur le Maire répond que Madame BARON devrait renoncer à sa nomination de conseillère.

Enfin, Monsieur VERQUERE demande ce que devient le golf.

Monsieur le Maire précise que des contacts sont en cours mais ne souhaite pas donner les noms de ces contacts pour ne pas faire échouer les négociations en cours. Le classement du golf par le SCOT en cœur de nature interdit aujourd'hui tout projet de construction à cours terme autour du golf et rend de ce fait les négociations d'autant plus difficiles.

Monsieur le Maire évoque une demande récurrente en ce qui concerne la construction de toilette publique dans le centre du village.

La plupart des conseillers s'y oppose compte tenu du coût et du risque de vandalisme pour ce type d'installation.

